

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 novembre 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 7 novembre 2025 s'est réuni le lundi 17 novembre 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, FEYRIT Jean-Claude, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, HAY Florence, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à CHASTAING Séverine, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise de FEYRIT Jean-Claude à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de FEYRIT Pierre à CARDOIT Patrick, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

K.14

Convention d'Objectifs Associations Sportives – Ville de Marmande

Considérant les objectifs généraux de politique publique de la commune de Marmande déterminant l'intérêt public local, et d'autre part sa vocation à répondre aux besoins de l'ensemble de la population, que ceux-ci soient d'ordre éducatif, social, culturel ou sportif, tout en affirmant une priorité vers le jeune public.

Considérant que la commune développe un projet global d'aménagement de la vie de l'enfant, du jeune ainsi que des publics éloignés de la pratique sportive, tout en soutenant l'ensemble des acteurs de la vie associative sportive.

Considérant que les associations sportives se voient confier une mission d'intérêt général, compatible avec leur champ d'activité, autour d'objectifs partagés définis dans la convention d'objectifs en différents points.

Considérant l'engagement des acteurs du mouvement associatif sportif local, et dans un souci de transparence financière, de clarification des relations entre eux et la commune,

Il convient de signer une convention unique triennale avec les associations qui permettra d'une part de répondre aux obligations de l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens du 12 avril 2000, et d'autre part de cadrer le soutien financier, la mise à disposition d'équipements communaux aux associations sportives de la commune.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,**

Approuve la convention d'objectifs avec l'ensemble des associations sportives

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 17 novembre 2025

Le Secrétaire de séance
Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 20/11/2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 20/11/2025..

Le Secrétaire de séance
Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

